

COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
☎02.99.77.16.00 ce.0351852y@ac-rennes-fr

2019-2020

Séance n°1

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 5 novembre 2019**

Nombre de membres présents :17 votants

Nombre de membres absents :

Quorum atteint

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès verbal du CA du 28 juin 2019
2. Installation du nouveau CA et des différentes commissions
3. Tarif demi-pension et charges de services restauration 2020
4. Divers tarifs 2020
5. DBM de prélèvements sur fonds de réserve
6. Bilan bourses et fonds sociaux
7. Critères d'attribution des fonds sociaux
8. Convention location de la salle du Pôle Sud et entretien portail
9. Sortie d'inventaire de biens immobilisés
10. Questions diverses

Président

M. Michel CHARLES, principal

Secrétaire

Mme Gaëlle PAUL, parent d'élève



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
☎02.99.77.16.00 ce.0351852y@ac-rennes-fr

2019-2020
Séance n°1

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 5 novembre 2019

Liste de présence des membres

I. Représentants de l'administration, des collectivités et des personnalités qualifiées

Titulaires

Michel CHARLES, principal,	présent
Angélique PINOT, principale adjointe	présente
Sylvie RIDARD, gestionnaire	présente
Aurélie NICOLAS, C.P.E	présente
Philippe BONNIN, conseiller départemental	excusé
Sandrine ROL, conseillère départemental	excusée
Dominique BONNIOU, conseillère métropolitaine	excusée
Paulette CONAN, personnalité qualifiée	excusée

Suppléants

Françoise SOURDRILLE
Jacques DAVIAU
Dina JOALLAND-FARDOUN,

II. Représentants des personnels (enseignants, éducation, ATOSS)

Titulaires

Liliane BOEDEC, professeur	présente
Philippe CUSIN, professeur	présent
Gildas DELESNE, professeur	présent
Sarah PASQUE, professeur	présente
Eric LECHAT, professeur	présent
Yasmine BENHAMOU, ASEN	excusée
Marylène GUILLOTTEL, ATOSS	excusée
Claudie DENOUAL, ATOSS	excusée

Suppléants

Marie DAGORN
Anne SANTIAGO
Delphine GOURAULT
Anne MICHEL
Sébastien CHEVER
Laura HENRIOT **présente**

III. Représentants des parents et des élèves

Titulaires

Christine AMOURIAUX, parent d'élève	excusée
Jacky BATAIS, parent d'élève	présent
Muriel SERRE, parent d'élève	présente
Isabelle FRADET, parent d'élève	
Solène PIEDCOQ, parent d'élève	excusé
Hélène GRUDE, parent d'élève	présente
Inès MENEUST, élève de 3D	présente
Amira EL HIJRI, élève de 3E	présente

Suppléants

Soizic ROUAULT **présente**
Gaëlle PAUL **présente**
Patrick BERGOGNE
Vincent FORTIN
Alexandra HYRON
Céline CADICQX
Manon BOSSARD (3D)
Sedef AKTURK (3B)

COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852y@ac-rennes-fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 5 novembre 2019

2019-2020

Séance n°1

I. COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

La séance est ouverte à 18h05 avec 17 membres.
Le quorum de 12 personnes est atteint

1. Adoption du procès verbal du CA du 28 juin 2019

Monsieur le Principal soumet au débat le procès-verbal, pas de remarque.
Le procès-verbal du conseil d'administration du 28 juin 2019 est adopté à l'unanimité (17 pour, 0 contre, 0 abstention)

2. Installation du CA et des diverses commissions

Monsieur le Principal procède à la constitution des commissions : commission permanente, commission hygiène et sécurité, conseil de discipline, commission éducative, commission appel d'offre, commission CESC, commission fonds social.

3. Tarifs demi-pensions et charges de service restauration 2020

Madame Ridard présente les tarifs de la demi-pension pour l'année 2020 soumis au vote. La proposition d'augmentation est de 1 % conformément à la demande du Conseil Départemental. Elle explique que le service restauration ne peut être déficitaire.

Pour les élèves au ticket, l'augmentation est supérieure, car arrondi à la dizaine de centimes pour faciliter le paiement.

Le tarif pour les personnes extérieures reste fixé à 6,50 € car déjà supérieur à celui pratiqué dans d'autres établissements.

Les membres ont adopté ces tarifs à l'unanimité (*Délibération n° 3* : 17 pour, 0 contre, 0 abstention).

4. Divers tarifs 2020

Madame Ridard présente la proposition des tarifs pour l'année 2020 concernant les manuels scolaires, le carnet de liaison, la carte de self et les objets conçus en cours en 6^{ème} et 3^{ème}.

Pour les manuels scolaires et le carnet de liaison, il a été précisé que la facturation ne sera pas appliquée dans le cas des infiltrations d'eau des casiers extérieurs ayant entraîné leurs détériorations.



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852y@ac-rennes-fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 5 novembre 2019

2019-2020

Séance n°1

I. COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

Les membres ont adopté ces tarifs à l'unanimité (*Délibération n° 7*: 17 pour, 0 contre, 0 abstention).

5. DBM de prélèvement sur fonds de réserve

Madame la gestionnaire demande un prélèvement de 17 900€ :

- 2 400 € : pour l'achat de 4 tables, des bancs et des poubelles à installer dans la cour
- 4 400 € : pour les réparations de chauffage
- 1 052 € : pour l'ascenseur
- 5 048 € : Pour les réparations des WC et divers
- 5 000 € : Cantine

A ce jour, le total des fonds de réserve du collège se monte à environ 99 000 €

Les membres ont validé les demandes de prélèvement à l'unanimité (*Délibération n° 4*: 17 pour, 0 contre, 0 abstention).

6. Bilan bourse et fonds sociaux

Le nombre de boursiers est en forte hausse. Il passe de 116 sur l'année scolaire 2018-2019 à 171 sur l'année scolaire 2019-2020.

Toutefois, cette hausse peut s'expliquer pour partie, par le rappel réalisé en début d'année scolaire pour s'inscrire.

Les fonds sociaux sont financés via des crédits d'Etat versés au collège.

32 demandes ont été acceptées pour un montant de 3 548,57 € sur les 5 000 € disponibles

7. Critères d'attribution des fonds sociaux

Les critères à mettre en place au niveau du collège pour leur attribution sont :

- Quotient familial = Ressources / Nombre de personnes à charge
- Le « reste à vivre » = Ressources - Charges fixes mensuelles
- Indicateur « quotient familial 2 » = « reste à vivre » / Nombre de personnes à charge
- Un changement récent de situation (séparation, divorce, chômage, passage à temps partiel, ...)

COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852y@ac-rennes-fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 5 novembre 2019

2019-2020

Séance n°1

I. COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

- 1ère demande et demandes antérieures de la famille.
- Une situation exceptionnelle (décès, accidents de la vie,...)
- Une situation particulière de surendettement,
- les crédits de fonds sociaux disponibles dans l'établissement.

Les membres ont validé les critères proposés à l'unanimité (*Délibération n° 6*: 17 pour, 0 contre, 0 abstention).

8. Convention location de la salle Pôle Sud et entretien portail

Dans le cadre de la sensibilisation au harcèlement aux 4èmes, le collège va louer une salle au Pôle Sud. Cette location (250 €) nécessite de passer une convention de location avec la mairie de Chartres de Bretagne.

Madame Ridard nous présente le devis pour le contrat de maintenance de la clôture.

Les membres ont validé la convention de location et le devis pour la clôture à l'unanimité (*Délibérations n°1 et 8*: 17 pour, 0 contre, 0 abstention).

9. Sortie d'inventaire de biens immobilisés

Madame Ridard présente les biens immobilisés obsolètes à sortir de l'inventaire : un meuble informatique, un bain marie, une imprimante et un ordinateur portable.

Les membres ont validé la sortie des biens immobiliers obsolètes à l'unanimité (*Délibération n°5*: 17 pour, 0 contre, 0 abstention).

10. Questions diverses

Casiers à l'extérieur :

Les parents d'élèves ont signalé que des infiltrations d'eau ont eu lieu dans les casiers déplacés à l'extérieur entraînant la détérioration de manuels, cahiers, carnet de liaison et autres objets des élèves.

Les parents souhaitent savoir pourquoi les casiers ont été sortis à l'extérieur et les solutions pour éviter les infiltrations.

Les casiers sont sous un préau mais l'infiltration est arrivée par l'arrière des casiers.

La pose de panneaux de contreplaqués ne semble pas régler le problème.



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852y@ac-rennes-fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 5 novembre 2019

2019-2020

Séance n°1

I. COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

Il pourra être envisagé de les réintégrer à l'intérieur du collège.

S'abriter en cas d'intempéries :

Certains élèves se plaignent d'être trop souvent dehors.

Mme Pinot précise qu'il est possible de s'abriter sous les préaux et dans le hall en cas d'intempérie.

Foyer Socio-Educatif :

Des élèves réclament de pouvoir accéder au FSE au lieu d'aller en permanence surtout si c'est la 2nde heure dans la journée.

Mme Pinot précise que les règles établies en septembre sont évolutives, en partenariat avec les élèves.

Il est envisagé d'ouvrir le FSE à un nombre restreint d'élèves sur les heures de permanence et sur 2 niveaux le midi.

Il est également envisagé d'aménager une salle de travail dans la 1^{ère} partie du Foyer sur l'heure de midi en précisant les modalités.

CDI :

Des élèves réclament de pouvoir accéder au CDI au lieu d'aller en permanence.

Réponse : Le CDI n'est pas toujours disponible car utilisé en heures de cours.

Charges de travail pour les devoirs de 6^{ème}

Des parents font remonter un temps consacré aux devoirs le soir pour les 6èmes jugé trop long (≈1h par soir)

Mme Pinot et les professeurs présents estiment à 3/4h par soir, le temps à consacrer aux devoirs en 6^{ème} (10 minutes par matière à relire).

Il est également possible de participer aux « Devoirs faits » qui propose une aide individuelle et une aide de groupe.

Règles au collège :

Les parents demandent s'il est possible d'intégrer les nouvelles règles au règlement général.

Réponse : oui mais ce n'est pas obligatoire.

Il est rappelé que les nouvelles règles ont pour but de ramener le calme et la sérénité à l'intérieur des bâtiments du collège.

Un courrier a été envoyé aux parents, une communication orale a été réalisée auprès des élèves et il y a un affichage des règles au sein de l'établissement.



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852y@ac-rennes-fr

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 5 novembre 2019**

2019-2020

Séance n°1

I. COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

Conditions d'accueil des élèves en retard :

Les parents demandent à ce qu'aucun n'élève ne reste à l'extérieur du collège lorsqu'il arrive en retard.

Mr Charles précise que sa responsabilité est engagée si un collégien a un accident aux abords du collège.

Il rappelle donc les points suivants :

- Retard < 10 min : les élèves sont regroupés et accompagnés dans les classes pour éviter de déranger plusieurs fois
- Retard > 10 min : Les élèves sonnent à l'interphone et sont amenés en permanence.

Une exception est faite pour les retards suite à des problèmes de bus, soit environ 25% des retards constatés depuis septembre.

Clôture de la séance à 20h